

**OBJET :**  
**PROJET DE**  
**MAISON DE**  
**SANTE**  
**PLURIDISCIPLI-**  
**NAIRE –**  
**MODIFICATION**  
**DU PLAN DE**  
**FINANCEMENT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 DEC. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal

Par délibération n°2017-251 en date du 30 octobre 2017, la Ville de Castelnaudary a fait l'acquisition du site de l'ancien lycée François Andréossy cédé par la Région Occitanie, suite à la construction du lycée Germaine Tillion. Depuis, la Ville de Castelnaudary a loué certains locaux pour permettre l'installation d'un cabinet médical, qui regroupe aujourd'hui trois médecins généralistes.

D'autres praticiens médicaux ou paramédicaux (sages-femmes, podologues, pédicures) ont manifesté leur intérêt pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site Andréossy. Ce pôle médical assurerait ainsi une complémentarité en termes d'offre de soins et permettrait une mutualisation des besoins (secrétariat, salle d'attente, stockage, sanitaires).

La création de ce pôle de santé induit l'aménagement d'environ 240 m<sup>2</sup> de locaux, pour un coût global d'opération estimé à 460 000 € TTC.

Par délibération n°2019-254 du 28 octobre 2019, le conseil municipal a délibéré sur un plan de financement en TTC suite aux estimatifs du bureau d'étude AUD-AMO/PROPOLIS/MTEC. Il convient de modifier le plan de financement en HT.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter des demandes de subventions auprès de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Occitanie, du Conseil départemental de l'Aude et de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (fonds de concours).

Il propose de délibérer sur plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES		Part en % (arrondi)
Aménagement de locaux pour la création d'un pôle médical	Etat	79 214 €	20.70%
	ARS	50 000 €	13 %
	Région Occitanie	76 667 €	20 %
	Conseil départemental de l'Aude	76 667 €	20 %
	Communauté de communes Castelnaudary lauragais audois	24 118 €	6.30 %
	Ville de Castelnaudary	76 667.33 €	20 %
<b>TOTAL 383 333.33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>383 333.33 €</b>	<b>100</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site Andréosy.

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini par Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité des subventions auprès de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aude et de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (fonds de concours).

**PRECISE** que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2020.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-20191216-DB2019300-DE  
Reçu le 18/12/2019